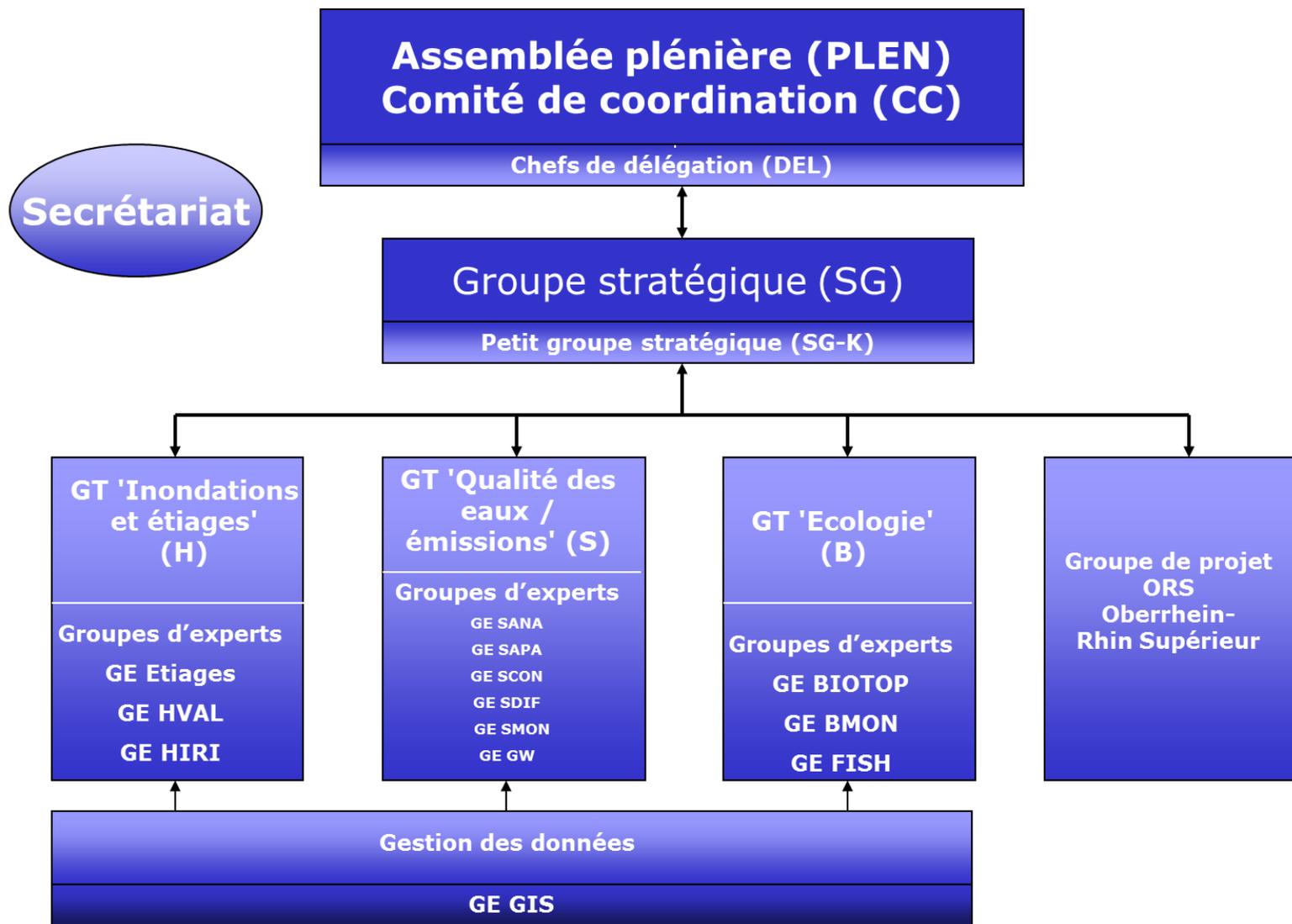




Internationale Kommission zum Schutz des Rheins
Commission Internationale pour la Protection du Rhin
Internationale Commissie ter Bescherming van de Rijn

Organigramme et mandats CIPR 2016-2021



Mandat Groupe stratégique (SG) 2016 - 2021

Le Groupe stratégique (SG) prépare les décisions de l'Assemblée plénière et du Comité de coordination Rhin siégeant en séance commune (PLEN-CC), ainsi que les décisions à soumettre en Conférence ministérielle. Il coordonne, pilote et évalue l'ensemble des travaux de la CIPR sur la base des travaux techniques réalisés dans les groupes de travail et d'experts ainsi que dans les groupes de projet. Il assume un rôle prospectif en ce qui concerne les futures tâches de la CIPR.

Le Groupe stratégique (SG) est assisté dans ces tâches par le petit groupe stratégique (SG-K) qui prépare les décisions à prendre en SG. Le groupe SG-K a une fonction de filtre entre les groupes de travail et de projet d'une part et le Groupe stratégique d'autre part.

Les tâches du Groupe stratégique font référence d'une part aux tâches permanentes ancrées dans la Convention pour la Protection du Rhin en vigueur et dans le Programme « Rhin 2020 » et d'autre part à la mise en œuvre des directives communautaires : directive cadre sur la politique de l'eau (DCE), substances prioritaires (NQE), eaux souterraines, directive cadre sur la stratégie du milieu marin (DCSMM)¹, directive sur la gestion des risques d'inondation (DI) et éventuelles autres réglementations communautaires dans le district hydrographique Rhin (bassins > 2 500 km²). Elles englobent les activités suivantes :

- a. mettre à jour et préciser les enjeux à l'échelle du bassin du Rhin dans la mesure du nécessaire.
- b. Mettre en cohérence et optimiser les programmes de surveillance dans le DHI Rhin, contrôler la cohérence de l'évaluation, faire procéder si nécessaire aux ajustements requis.
- c. ajuster et mettre à jour les Etats des lieux et les plans de gestion et plans de gestion des risques d'inondation ; échanger des mesures, pour autant qu'elles soient pertinentes pour le district hydrographique Rhin ; ajuster les éventuels autres besoins de coordination, par ex. dans le cadre du perfectionnement de stratégies d'adaptation aux conséquences du changement climatique.
- d. dresser le bilan et procéder à l'évaluation de la mise en œuvre des plans internationaux de gestion et de gestion des risques d'inondation ainsi que des mesures, pour autant que celles-ci soient pertinentes pour le district hydrographique international Rhin.
- e. Lancer éventuellement de nouvelles tâches en réaction à de nouvelles évolutions ou des événements (par ex. accidents, incidents ou événements naturels) qui ne sont pas couverts par les points mentionnés ci-dessus.

Ce mandat donne lieu aux activités suivantes pour SG :

I. Identifier des produits / mandats (priorités incluses) et organiser les travaux

Procéder à l'ajustement horizontal et à la coordination des travaux au travers des plans de travail des groupes de travail et de projet avec indication (i) des produits à

¹ pour autant que soient concernés les intérêts du district hydrographique Rhin.

fournir et des priorités, (ii) des échéances à respecter pour la fourniture des produits et (iii) de l'organisation (par exemple de la nécessité de mettre en place des groupes d'experts).

II. Surveiller et piloter la mise au point des produits / l'exécution des travaux

Vérifier l'état d'avancement des travaux et de la mise au point des rapports/produits au sein des groupes de travail et de projet mandatés sur la base des rapports réguliers de leurs présidents, contrôler le respect des échéances fixées.

III. Evaluer et approuver les produits

Contrôler sur recommandation du SG-K les rapports/produits susmentionnés, les approuver et les soumettre à PLEN-CC entre autres pour validation de la publication des produits.

IV. Relations publiques et échange d'informations

1. Engager et piloter les travaux de relations publiques de la CIPR.
2. Définir la forme de l'échange d'informations avec des organisations non gouvernementales reconnues (ONG) et des groupes intéressés et concernés (voir règlement intérieur et financier de la CIPR, chapitre 8).
3. Coordonner l'échange d'informations avec l'UE (Common Implementation Strategy) et avec d'autres commissions internationales - principalement des commissions de bassin et la Commission OSPAR - et échanger des informations sur la mise en œuvre de la directive cadre sur la stratégie marine, en particulier pour les Etats sans littoral du DHI Rhin.
4. Echanger des informations et des connaissances sur les expériences et méthodes nationales de participation du public à la mise en œuvre de directives communautaires dans les bassins fluviaux et élaborer éventuellement des mesures et approches complémentaires au niveau international.

V. Questions budgétaires et de personnel

Les questions budgétaires et de personnel sont traitées dans le cadre de réunions des chefs de délégation qui sont convoquées séparément. Si ceci est nécessaire, ces questions / solutions sont préparées en réunion SG.

Mode de travail

Le « **petit groupe stratégique (SG-K)** » est chargé de la préparation thématique et organisationnelle des travaux et des décisions au sein du Groupe stratégique (SG). SG-K fait partie du groupe SG et peut se réunir plus fréquemment que celui-ci en cas de besoin.

Mandat du Groupe de travail 'Inondations et étiages' (GT H) 2016 - 2021

Sur la base du programme « Rhin 2020 » de la CIPR pour le développement durable du Rhin et des engagements contractés par les Etats de l'UE pour mettre en œuvre sous forme coordonnée la directive sur la gestion des risques d'inondation (DI) et la directive cadre 'Eau' (DCE) au sein du district hydrographique international 'Rhin' (DHI) (partie A ; bassins > 2 500 km²), le Groupe de travail 'Inondations et étiages' (GT H) est chargé :

- de coordonner la mise en œuvre de la directive sur la gestion des risques d'inondation (DI) dans le DHI Rhin (partie A) en concertation avec les organes de la CIPR coordonnant la mise en œuvre de la DCE ;
- d'assurer le suivi et d'évaluer de manière coordonnée le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)² dans le DHI Rhin ;
- de participer aux travaux en lien avec les impacts et l'adaptation au changement climatique selon les dispositions de la DI et de la stratégie d'adaptation au changement climatique³ du DHI Rhin ;
- de passer en revue et de regrouper les résultats de nouvelles études nationales sur le changement climatique (dans le DHI Rhin) et sur d'éventuels impacts quantitatifs ;
- de rassembler les connaissances disponibles sur les épisodes d'étiage survenus dans le Rhin ;
- de rassembler - pour autant qu'elles existent - des informations sur les activités nationales de surveillance, de prévention et de gestion des étiages et, si ceci est souhaité, de préparer des activités susceptibles d'être réalisées à l'avenir au niveau de la CIPR.

La/le président(e) du GT H fait régulièrement rapport au Groupe stratégique SG et/ou au petit groupe stratégique SG-K de l'état d'avancement des tâches et d'éventuels problèmes rencontrés. Ceci permet entre autres une coordination avec la mise en œuvre de la directive cadre eau (DCE) dans le bassin du Rhin (deuxième Plan de gestion du DHI Rhin) et éventuellement d'autres directives communautaires.

Les tâches du GT H portent sur les éléments suivants :

1. Echange d'informations et mise en œuvre coordonnée de la directive sur la gestion des risques d'inondation (DI) dans le DHI Rhin (bassins > 2 500 km², partie A), y compris suivi, mise en œuvre et évaluation du PGRI dans le DHI Rhin (voir chap. 5 PGRI)

Le premier Plan de gestion des risques d'inondation du DHI Rhin (partie A) porte sur la période 2016-2021.

Dans le cadre de son mandat et conformément à la DI, le GT H :

- réexamine et, si nécessaire, actualise l'évaluation préliminaire du risque d'inondation (EPRI) d'ici fin 2018 ; l'incidence probable des changements climatiques sur la survenance des inondations est prise en compte lors du réexamen (DI, article 14 (4)) ;
- réexamine et actualise les cartes des zones inondables et des risques d'inondation d'ici fin 2018 ; si nécessaire, le GT H actualise l'Atlas Rhin 2015 sur la base des travaux cartographiques nationaux liés à la mise en œuvre de la DI. De légères actualisations peuvent être effectuées une fois par an ;
- assure le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre coordonnée du PGRI en

² Cf. ² [Voir PGRI ici](#)

³ Voir stratégie d'adaptation au changement climatique [ici](#)

vérifiant régulièrement les progrès réalisés au travers des mesures prises dans le cadre du PGRI (cf. chap. 5 du PGRI, y compris annexes 2 et 8). Pour ce faire, il identifie l'impact global des effets des mesures du PGRI (voir chap. 4 du PGRI) mises en œuvre sous responsabilité nationale au cours du 1^{er} cycle de gestion ;

- se fonde, avec le soutien de ses groupes d'experts, sur les méthodes et outils existants, entre autres l'outil du GE HIRI récemment mis au point, pour procéder à cette évaluation. Les méthodes mises au point et les premiers résultats obtenus sur la quantification des effets des mesures mises en œuvre ou planifiées ont déjà été intégrés dans le premier PGRI du DHI Rhin (cf. annexes 2 et 8) ;
- prépare le deuxième PGRI sur la base des travaux susmentionnés d'ici le 22 décembre 2021 (projet : 22 décembre 2020 ; période 2022 - 2027) et actualise si nécessaire le premier PGRI. L'incidence probable du changement climatique sur la survenance des inondations est prise en compte lors des réexamens du PGRI.

II. Incidence du changement climatique et adaptation à ce changement

- Conception et organisation d'un atelier CIPR (vraisemblablement en 2017) où seront présentées les études et les éventuelles avancées nationales en matière de scénarios sur le changement climatique ainsi que les connaissances acquises sur les impacts du changement climatique ;
- Si jugé nécessaire par la CIPR, le GT H remet à jour les connaissances sur les effets du changement climatique (modification des débits, risque d'inondation et étiage) ainsi que sur les possibilités de mitigation des impacts du changement climatique dans le domaine de la gestion des risques d'inondation et d'étiage.
- Prise en compte par le GT H, dans le cadre du réexamen de l'évaluation préliminaire du risque d'inondation et du PGRI, des incidences probables du changement climatique - décrites dans la stratégie CIPR d'adaptation au changement climatique - sur la survenance des inondations.

III. Etiages

La problématique des étiages devrait être traitée selon les étapes suivantes :

1. inventaire des connaissances sur les étiages dans le DHI Rhin ;
2. mise en place d'un suivi des étiages dans le DHI Rhin ;

Sur la base des travaux hydrologiques susmentionnés en relation avec les étiages, la CIPR va fixer au niveau du Groupe stratégique les prochaines étapes de travail menant à un examen / une évaluation intégré(e) des étiages et de leurs répercussions prenant en compte les aspects relatifs à la qualité et aux usages de l'eau.

Mode de travail

Le GT H est appuyé dans la réalisation de ses tâches liées à la gestion des risques d'inondation et des étiages par différents groupes d'experts et une plateforme d'information (par ex. avec les représentants des centres de prévision des crues).

Selon les décisions du GT H, les groupes mentionnés ci-dessous fournissent des contributions à l'évaluation de la mise en œuvre du PGRI et/ou répondent aux questions techniques du GT H. Les présidents font régulièrement rapport au GT H de l'état d'avancement des tâches et d'éventuels problèmes rencontrés.

Le GT H est appuyé par les groupes suivants :

Le **groupe d'experts 'Risques d'inondation' (GE HIRI)** traite les questions suivantes :

Analyse du risque d'inondation (chapitre 4.1 du Plan de gestion des risques d'inondation) et identification de l'efficacité des mesures de gestion des risques d'inondation évoquées au chap. 4 (entre autres mesures de réduction des risques d'inondation). Le GE HIRI fournit ainsi une contribution au contrôle de la mise en œuvre du PGRI (voir chapitre 6). Dans le cadre des activités mentionnées, il peut s'aider du nouvel instrument SIG mis à disposition.

Le **groupe d'experts 'Validation' (GE HVAL)** traite les questions suivantes :

Identification de l'efficacité des mesures d'abaissement des niveaux d'eau visées dans le chapitre 4.4 du PGRI et, si jugé nécessaire par la CIPR, exécution de diverses analyses hydrologiques et/ou hydrauliques (modélisation).

Les **centres de prévision et d'annonce des crues sur le Rhin** traitent les questions suivantes :

Les centres se retrouvent une fois par an (a minima) dans le cadre d'un atelier commun pour échanger des informations diverses sur le statut de la prévision et de l'annonce des crues (voir PGRI, chap. 4.3).

Dans le cadre de la participation aux travaux liés à la **stratégie d'adaptation du changement climatique mais aussi en vue de l'amélioration des connaissances sur l'incidence du changement climatique** (cf. chap. 4.2 du PGRI), il convient, si jugé nécessaire par le Groupe stratégique de la CIPR :

- de déterminer dans un premier temps s'il est nécessaire de réactiver le **groupe d'experts KLIMA (GE KLIMA)** pour organiser un atelier CIPR dans lequel seront présentés les développements nationaux des scénarios de changement climatique ;
- de réactiver éventuellement dans un deuxième temps le **groupe d'experts KLIMA (GE KLIMA)** pour remettre à jour les connaissances sur le changement climatique et ses répercussions dans le bassin du Rhin.

A propos des étiages, il est nécessaire de recourir à des experts spécialisés pour répondre aux questions soulevées. Un GE '**Etiages**' va donc être mise en place dans le cadre du GT H.

Mandat

Groupe de travail 'Qualité des eaux/émissions' (GT S)

2016 - 2021

Sur la base des objectifs du programme « Rhin 2020 » ancré dans la Convention pour la Protection du Rhin et aux fins de mise en œuvre coordonnée dans le district hydrographique international Rhin (partie A) des directives communautaires traitant la problématique des substances (DCE, NQE, Eaux souterraines, directive cadre sur la stratégie du milieu marin (DCSMM)⁴, le Groupe de travail 'Qualité des eaux/émissions' (GT S) se voit confier les tâches suivantes :

- a. rassembler les données, évaluer et représenter les évolutions de la qualité chimique des eaux au sein du district hydrographique international Rhin ;
- b. remettre régulièrement à jour l'inventaire des pressions chimiques sur les eaux ;
- c. regrouper les informations techniques de base pour les processus décisionnels au niveau international ;
- d. échanger des informations sur les mesures significatives pour le DHI Rhin et établir un rapport sur leur mise en œuvre, y compris échange d'informations sur le Plan d'Alerte et d'Avertissement 'Rhin'.

La présidente du GT S fait régulièrement rapport au Groupe stratégique SG et/ou au petit groupe stratégique SG-K de l'état d'avancement des tâches et d'éventuels problèmes rencontrés.

Les thèmes de travail suivants découlent de ce mandat pour le GT S :

I. Surveillance, mise à jour, coordination, évaluation et représentation de l'état physico-chimique et chimique des eaux de surface (réseau hydrographique du DHI Rhin > 2 500 km²) et de l'état chimique et quantitatif des eaux souterraines

- Remise à jour annuelle du programme d'analyse chimique 'Rhin'
- Coordonner le contrôle de surveillance visé par la directive cadre Eau ;

compte tenu respectivement des nouvelles évolutions (par ex. changement climatique, mise en œuvre des programmes de mesures établis au titre de la DCE, nouvelles substances, dispositions découlant de la DCSMM)

- Coordonner la mise en œuvre du programme d'analyse chimique 'Rhin' et assurer la cohérence du contrôle de surveillance (DCE et DCSMM), y compris fourniture et rassemblement des données
- Evaluer les données (avec contrôle de plausibilité) du programme d'analyse chimique 'Rhin' et vérifier la cohérence des résultats du contrôle de surveillance
- Assurer la comparabilité des résultats d'analyse des substances pour lesquelles il n'existe pas de méthode standardisée
- Mettre au point des formes de représentation cartographique et synoptique cohérentes de la qualité physico-chimique des eaux du Rhin, de ses affluents, des eaux de transition et des eaux côtières, de l'état quantitatif et chimique des eaux souterraines et de la comparaison état réel/souhaité du programme d'analyse chimique 'Rhin'

⁴ pour autant que soient concernés les intérêts du district hydrographique Rhin.

- Elaborer des contributions sur l'état des eaux de surface et des eaux souterraines pour le 3^e Plan de gestion 2021.

II. Impacts du changement climatique

- Procéder à un échange d'informations sur les impacts du changement climatique et élaborer des contributions sur les stratégies d'adaptation se rapportant à la qualité physico-chimique des eaux

III. Plan d'Avertissement et d'Alerte

Assurer le bon fonctionnement permanent du Plan d'Avertissement et d'Alerte 'Rhin' en procédant, entre autres, à des exercices d'alerte ;

- Améliorer régulièrement le Plan d'Avertissement et d'Alerte Rhin
- Développer ou perfectionner le modèle d'alerte Rhin
- Perfectionner le PAA Rhin avec passage à un système basé sur internet (PAA WEB) (y compris lien avec le PAA Moselle via R4)
- Perfectionner le PAA Rhin pour des substances émergentes ou inconnues
- Présenter à intervalles réguliers les déclarations émises dans le cadre du PAA.

IV. Mesures préventives et curatives en cas de pollutions exceptionnelles

- Coopérer avec la CCNR et la CDNI en vue de mettre au point des recommandations visant à réduire les pertes intentionnelles ou non de polluants dans le secteur de la navigation fluviale
- Echanger via le Plan d'Avertissement et d'Alerte des informations sur les pollutions identifiées et les substances nouvellement détectées

V. Inventaire des pressions et échange d'informations sur la mise en œuvre des projets de mesures significatifs pour le DHI Rhin (> 2 500 km²) et des recommandations

- Remettre à jour l'inventaire des pressions physico-chimiques ponctuelles et diffuses sur les eaux du bassin du Rhin (y compris pressions thermiques et micropolluants) et sur la contamination des sédiments et du biote établi au titre de la DCE et de la Convention pour la protection du Rhin
- Remettre à jour l'inventaire des pressions quantitatives et chimiques sur les eaux souterraines établi au titre de la DCE et de la Convention pour la protection du Rhin
- Finaliser la stratégie sur les micropolluants
- Tirer le bilan des évolutions constatées dans le volet des micropolluants et examiner les mesures communes

Mode de travail

Le GT S a six groupes d'experts :

Le **groupe d'experts 'Plan d'Avertissement et d'Alerte Rhin' (GE SAPA)** traite les questions suivantes :

- Assurer le bon fonctionnement permanent du Plan d'Avertissement et d'Alerte Rhin ;

- Améliorer et actualiser régulièrement le Plan d’Avertissement et d’Alerte Rhin ;

Le **groupe d’experts ‘Monitoring’ (GE SMON)** traite les questions suivantes :

- Mettre à jour et plausibiliser les données, procéder à la coordination, à l’évaluation et à la représentation cohérente des cartes et des tableaux pour le programme d’analyse chimique ‘Rhin’ et le contrôle de surveillance au titre de la DCE (y compris Watchlist) ;
- Mettre à jour la liste de substances Rhin.

Le **groupe d’experts ‘Méthodes d’analyse’ (GE SANA)** traite les questions suivantes :

- Coordonner les travaux d’analyse non ciblée ;
- Assurer la comparabilité des résultats d’analyse des substances pour lesquelles il n’existe pas de méthode standardisée.

Le **groupe d’experts ‘Contamination du biote’ (GE SCON)** a pour tâche, en cas de besoin de :

- plausibiliser les données, coordonner, évaluer et actualiser le programme d’analyse ‘Rhin’ sur la contamination des poissons

Le **groupe d’experts ‘Apports diffus’ (GE SDIF)** traite les questions suivantes jusque fin 2016 :

- finaliser la stratégie sur les micropolluants issus d’autres sources (diffuses) à l’exemple du groupe des pesticides.

Le **groupe d’experts ‘Eaux souterraines’ (GE GW)** se charge, lorsque ceci s’avère nécessaire, de la représentation cohérente des cartes et tableaux relatifs

- à l’état quantitatif des eaux souterraines au titre de la DCE
- à l’état chimique des eaux souterraines au titre de la DCE

Le groupe d’experts SEMI ne sera réactivé qu’à partir de 2018

Le **groupe d’experts ‘Emissions’ (GE SEMI)** se charge, à partir de 2018, du bilan

- des apports de polluants d’origine ponctuelle et diffuse
- des apports de nutriments d’origine ponctuelle et diffuse

Mandat du Groupe de travail 'Ecologie' (GT B) 2016 - 2021

Sur la base des objectifs du programme « Rhin 2020 » ancré dans la Convention pour la Protection du Rhin et aux fins de mise en œuvre coordonnée de la Directive Cadre Eau (DCE) et de la directive cadre sur la stratégie du milieu marin (DCSMM)⁵ dans le district hydrographique international (DHI) Rhin (partie A), le Groupe de travail 'Ecologie' (GT B) se voit confier les tâches suivantes :

- a. Rassembler les données, les évaluer et établir un rapport sur les évolutions de la qualité écologique des eaux et du milieu alluvial dans le district hydrographique international Rhin
- b. Regrouper les données de base nationales techniques et scientifiques ayant trait aux objectifs pertinents pour le GT B :
 - Restaurer l'écosystème Rhin et son réseau de biotopes, conformément à « Rhin 2020 »
 - Rétablir la continuité écologique et augmenter la diversité des habitats, deux enjeux importants selon la DCE
 - Concilier les utilisations de l'eau avec les objectifs environnementaux de la DCE, enjeu important selon la DCE
- c. Partager des éléments de diagnostics et de traitement des enjeux significatifs à l'échelle du DHI Rhin, au besoin par la réalisation d'études pouvant servir de base de décision pour les mesures de portée internationale ;
- d. Promouvoir l'échange d'informations sur la mise en œuvre, au niveau national, des recommandations et mesures devant permettre d'atteindre les objectifs susmentionnés

Le président du GT B fait régulièrement rapport au Groupe stratégique SG et/ou au petit groupe stratégique SG-K de l'état d'avancement des tâches et d'éventuels problèmes rencontrés.

Les thèmes de travail suivants découlent de ce mandat pour le GT B :

I. Actualisation, coordination et évaluation du programme international d'analyse biologique 'Rhin' et représentation des résultats (réseau hydrographique DHI Rhin > 2 500 km²)

- Remettre régulièrement à jour le programme international d'analyse biologique 'Rhin'
- Coordonner le contrôle de surveillance visé par la directive cadre Eau

compte tenu respectivement des nouvelles évolutions (par ex. changement climatique, mise en œuvre des programmes de mesures établis au titre de la DCE, dispositions découlant de la DCSMM, néobiotes)

- coordonner la mise en œuvre du programme international d'analyse biologique ; collecter les données et regrouper les résultats des programmes d'analyse biologique nationaux
- évaluer le programme international d'analyse biologique et vérifier la cohérence de l'évaluation du contrôle de surveillance pour les éléments de qualité biologiques et pour l'état/le potentiel écologique, compte tenu des évolutions correspondantes au

⁵ pour autant que soient concernés les intérêts du district hydrographique Rhin.

niveau communautaire (par ex. interétalonnage, DCSMM, règlement sur les espèces néobiotiques, voir plus haut) ;

- échanger des vues sur la délimitation de zones piscicoles /ichtyocénoses de référence avec indication de seuils de température et d'espèces piscicoles migratrices, ceci pour l'évaluation de l'élément de qualité « faune piscicole » au titre de la DCE ;
- mettre au point des formes de représentation cartographique et synoptique cohérentes pour caractériser l'état biologique du Rhin, de ses affluents et des eaux côtières et de transition ;
- élaborer des contributions sur l'état/le potentiel biologique/écologique et sur les objectifs environnementaux pour **le 3^e Plan de gestion 2021**.
- Procéder à un échange de vues et à une concertation sur la transposition en droit national du règlement du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes dans le bassin du Rhin et entré en vigueur le 01.01.2015⁶ ;

II. Inventaire et échange d'informations sur la mise en œuvre de recommandations et de mesures significatives pour le DHI Rhin

- regrouper les connaissances sur les mesures de restauration de l'écosystème Rhin prises par les Etats membres et leurs effets dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE (augmenter la diversité des habitats, restaurer la continuité) et du programme 'Rhin 2020' (mettre en réseau les biotopes, par ex. en redynamisant les zones alluviales, en raccordant les anciens bras, en accroissant la diversité morphologique et biologique) ;
- Mettre au point des contributions pour la mise à jour de l'Etat des lieux établi au titre de la DCE (2018, éventuellement publication) ainsi que pour le 3^e Plan de gestion pour le DHI Rhin (projet : 2020, version finale : 2021) ;
- regrouper les informations sur les mesures mises en œuvre à l'échelon national et leurs effets dans le cadre du Plan directeur 'Poissons migrateurs' Rhin, émettre éventuellement des recommandations de priorisation des mesures visant à améliorer la continuité et à restaurer les habitats sur la base des objectifs significatifs pour le DHI Rhin et identifier les besoins de recherche dans le district hydrographique pour poursuivre avec succès la mise en œuvre du Plan directeur 'Poissons migrateurs' Rhin ;
- mettre à jour le « Plan directeur 'Poissons migrateurs' Rhin » (2009) et le rapport d'évolution (2013) en mettant l'accent sur la présentation de mesures (amélioration de la montaison et de la dévalaison et habitats, « meilleure pratique ») ainsi que leur effet (mesurable) sur les peuplements de poissons migrateurs ;
- mettre au point de nouveaux indicateurs des avancées du « Plan directeur 'Poissons migrateurs' Rhin » (outre les statistiques de retour), par ex. évaluation des informations disponibles sur l'augmentation de la reproduction naturelle ;
- présenter l'état actuel de mise en œuvre du règlement communautaire sur l'anguille dans les Etats (voir rapport n° 207, 2009) dans le but de coordonner la surveillance des stocks d'anguilles et les mesures dans le bassin du Rhin ;
- rassembler les connaissances sur les techniques innovantes de protection et de dévalaison piscicole au droit des ouvrages transversaux ;

⁶ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/DE/TXT/HTML/?uri=CELEX:32014R1143&from=EN>

- appuyer les travaux du Groupe de projet sur la continuité du Rhin supérieur (GP ORS) en sélectionnant et traitant les informations techniques concernant la réintroduction de grands migrateurs dans le bassin du Rhin supérieur et les voies de migration depuis la mer jusque dans ce bassin ;
- présenter les effets synergiques et identifier les points à ajuster dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE, de la DI, des directives Natura 2000, du règlement sur les néobiotes et de la DCSMM ;
- coordonner l'échange d'informations entre les centres d'accueil de visiteurs dans le bassin du Rhin pour mieux sensibiliser le public sur les mesures coordonnées du programme sur les poissons migrateurs.

III. Future coopération, mise en relation avec la directive cadre sur la stratégie du milieu marin, effets du changement climatique

Définir plus en détail les objectifs de la directive cadre sur la stratégie marine (DCSMM⁷) : échanger des informations sur les poissons migrateurs

Après la publication de la Stratégie d'adaptation au changement climatique dans le DHI Rhin (rapport CIPR n° 219) :

- poursuivre l'échange d'informations sur les impacts du changement climatique sur l'écosystème du Rhin pour actualiser éventuellement la stratégie d'adaptation au climat ;
- décrire les impacts des modifications de température attendues sur la faune piscicole, notamment dans les rivières prioritaires du « Plan directeur 'Poissons migrateurs' Rhin » (pour remettre à jour le rapport CIPR n° 204)

Mode de travail

Le GT B a trois groupes d'experts :

Le **groupe d'experts « Faune piscicole » (GE FISH)** traite les sujets suivants :

- mise en œuvre coordonnée du « Plan directeur 'Poissons migrateurs' Rhin
- contributions au programme d'analyse biologique 'Rhin' sur les questions portant sur la faune piscicole
- contributions sur les impacts du changement climatique sur la faune piscicole

Le **groupe d'experts 'Eléments de qualité biologiques' (GE BMON)** prépare, lorsque ceci est nécessaire, le programme d'analyse biologique 'Rhin', regroupe les données et vérifie si les résultats sont cohérents. Il intègre les contributions du GE FISH sous forme cohérente dans ses produits :

- programme d'analyse biologique 'Rhin'
- contrôle de surveillance au titre de la DCE

Le **Groupe d'experts 'Réseau de biotopes sur le Rhin' (GE BIOTOP)** doit procéder à un suivi des résultats de la « mise en réseau de biotopes sur le Rhin » sur la base de l'approche précisée. Le jeu de données uniforme et couvrant l'ensemble du Rhin, nécessaire à cet effet, doit être établi à partir de données du satellite Sentinel II dans le

⁷ pour autant que soient concernés les intérêts du district hydrographique Rhin.

cadre d'un projet pilote allemand. Ce projet pilote doit être accompagné sous l'angle technique par le GE BIOTOP (période : 2016-2017). Le service pilote mis au point pourrait ensuite être utilisé (probablement en 2018) pour analyser les images satellitaires disponibles sur le reste du cours principal du Rhin.

Par ailleurs, le GE BIOTOP se charge de l'échange de vues et de la concertation sur la transposition en droit national du règlement communautaire sur les néobiotes en relation avec les milieux/espèces dépendant du milieu aquatique dans le bassin du Rhin (cf. liste des espèces néobiologiques au niveau de l'UE).

Mandat

Groupe de projet 'Oberrhein/Rhin Supérieur' (GP ORS)

2015 - 2018

En réunion PLEN-CC15, la CIPR a instauré un Groupe de projet ORS en se fondant sur les tâches découlant de la 15^e Conférence ministérielle sur le Rhin et sur les discussions qui ont suivi sur la période 2015-2018.

A côté des membres nommés par les délégations, le GP ORS peut faire appel, si besoin est, à d'autres experts scientifiques pour l'examen de questions spécifiques et est autorisé à les inviter à participer à des réunions du GP ORS.

Ce Groupe de projet accompagne pour le compte de la CIPR la mise au point d'un système performant de passes à poissons sur le Rhin supérieur à hauteur des barrages de Rhinau, Marckolsheim et Vogelgrun en qualité de plateforme d'information et de discussion dotée d'une fonction consultative. Le GP ORS apporte ainsi une expertise et un support technique à l'appui du maître d'ouvrage EDF à l'occasion de points d'étapes sur l'avancement des études et travaux engagés par ses soins sur le Rhin supérieur.

Dans l'exécution de ses tâches, le Groupe tiendra compte du fait que celles-ci sont étroitement liées à toutes les autres mesures (réalisées ou planifiées) du Plan directeur 'Poissons migrateurs' dans le Rhin vers l'amont comme vers l'aval, de même que dans les rivières prioritaires de son bassin.

- **Coopération avec le GT B et le GE FISH**

Aux termes de l'article 8.1.d de la Convention de Berne, la CIPR a vocation à « évaluer l'efficacité des actions décidées par les parties contractantes ». En ce sens, l'évaluation de l'efficacité des aménagements décidés pour la mise en œuvre du Plan directeur 'Poissons migrateurs' doit se faire dans les meilleurs délais, afin que l'on puisse se fonder sur une expertise récente qui permettra d'optimiser les prochaines réalisations.

Pour pouvoir évaluer les solutions proposées, les membres du GP ORS doivent disposer de tous les documents de planification requis, c'est-à-dire aussi des plans des écluses de navigation et des usines. Ces documents à caractère spécifique mis à disposition par EDF et touchant à des aspects de sécurité des installations sont réservés à l'usage interne du GP ORS et seront confidentiels⁸.

Le GT B et son GE FISH recensent et évaluent les mesures de mise en œuvre du Plan directeur 'Poissons migrateurs' dans le Rhin et ses rivières prioritaires depuis 2009. Ces travaux se poursuivront donc au sein de ces groupes composés d'experts compétents. Il conviendra le cas échéant de discuter entre ces groupes et le GP ORS des activités en relation avec la capture de saumons remontant dans les passes à poissons du Rhin supérieur.

Le GT B et le GE FISH sont chargés de communiquer en continu et sans délai au GP ORS les nouvelles connaissances acquises sur les passes à poissons (existantes ou à mettre en place) dans le Rhin et dans ses rivières prioritaires ainsi que les évaluations de leurs effets. Cette remarque s'applique également aux mesures significatives de rétablissement durable de la continuité piscicole du Rhin supérieur. On soulignera donc tout particulièrement ici les mesures d'ouverture de

⁸ Ceci signifie en pratique que ces documents de planification seront exclusivement mis à la disposition des membres du GP ORS désignés par les délégations ainsi qu'aux chefs de délégation de la CIPR dans un dossier protégé de la Workplace auquel les ONG n'auront pas accès. Ils ne seront pas diffusables à des tiers.

l'embouchure du Rhin, celles de restauration et de rétablissement de la continuité dans les rivières et annexes alluviales sur le Rhin supérieur, le haut Rhin et l'Aar ainsi que leurs affluents, dont la réussite est impérativement liée au rétablissement durable de la continuité piscicole visée sur le Rhin supérieur. Dans ce contexte, des arguments supplémentaires de soutien sont requis dans les négociations avec les exploitants des usines hydroélectriques du Rhin supérieur pour démontrer que les habitats potentiels identifiés dans les sous-bassins sont ou seront accessibles aux dates convenues.

Le GE FISH traite en outre depuis plusieurs années les questions de stratégies communes d'alevinage dans le Rhin et ses rivières prioritaires et de suivi génétique en relation avec la réimplantation du saumon atlantique. Une stratégie commune d'alevinage a pour objet, entre autres, de garantir un flux suffisant de saumons au droit des passes à poissons existantes (ou planifiées). L'efficacité des stratégies sera à évaluer par un monitoring global à planifier et à mettre en œuvre au droit des ouvrages. Les enseignements tirés de ces travaux sont également à communiquer en continu et sans délai au GP ORS qui mettra lui-même ses enseignements à la disposition du GT B et du GE FISH.

Si nécessaire, le GT B ou son GE FISH pourront être chargés par le Groupe SG de recenser, rassembler et traiter des informations supplémentaires pertinentes pour le Rhin supérieur.

- **Sur la période comprise entre 2015 et 2018, le Groupe de projet ORS doit accomplir les travaux suivants étroitement liés tant aux processus d'équipement engagés qu'aux processus d'ingénierie d'EDF pour la construction successive de passes à poissons sur le Rhin supérieur (Rhinau à Vogelgrun) et au planning de réalisation :**

I. Phase de faisabilité : 2015-2016

- (1) Suivi de l'étude de faisabilité réalisée par EDF au cours du 1^{er} semestre 2015 pour la passe à poissons de Vogelgrun (sur les conditions d'attrait dans le bief aval et sur les deux options décrites dans le document SG-K(4)14-05-01 pour le tracé de la passe), y compris évaluation des résultats. On recommande de faire appel aux experts ayant présenté les solutions correspondantes dans le cadre de l'atelier tenu sur l'usine de Vogelgrun en 2014. Le GP ORS aura connaissance en temps utile du contenu des cahiers des charges des études de faisabilité et des avant-projets ;
- (2) suivi de l'étude de faisabilité réalisée au cours du 1^{er} semestre 2016 pour une passe classique sur l'usine de Rhinau avec exploitation des enseignements déjà tirés sur les conditions d'attrait dans le bief aval de Vogelgrun, y compris évaluation des résultats ;
- (3) suivi de l'étude de faisabilité réalisée au cours du 2^e semestre 2016 pour une passe classique sur l'usine de Marckolsheim avec exploitation des enseignements déjà tirés sur les conditions d'attrait dans le bief aval de Vogelgrun, y compris évaluation des résultats ;

Phase d'avant-projet (c'est-à-dire précédant directement la phase de projet et d'obtention des autorisations et le lancement des travaux de construction) : 2017-2018/19

- (1) Suivi - au cours du 1^{er} semestre 2017 - de l'avant-projet de la passe classique à mettre au point par EDF sur l'usine de Rhinau, avec début des études d'avant-projet en 2016, y compris évaluation des résultats ;

- (2) Suivi - au cours du 1^{er} semestre 2019⁹ - de l'avant-projet de la passe classique à mettre au point par EDF sur l'usine de Marckolsheim, avec début des études d'avant-projet en 2016, y compris évaluation des résultats ;
- (3) Suivi - au cours du 1^{er} semestre 2018 - de l'avant-projet de la passe classique à mettre au point par EDF sur l'usine de Vogelgrun, avec début des études d'avant-projet en 2015, y compris évaluation des résultats ;

III. Mesures de moindre ampleur sur le rétablissement de la continuité (avant 2020)

Suivi des travaux de planification des avant-projets à mettre au point et de la phase de projet de construction de mesures supplémentaires de moindre ampleur concernant le rétablissement et l'optimisation de la continuité dans les festons sur les seuils et barrages agricoles (entre autres passe à poissons sur le barrage agricole de Breisach), y compris évaluation des résultats.

IV. Rapport à SG

Le GP ORS est chargé

- (1) de faire régulièrement rapport au Groupe SG de l'évolution des travaux et des progrès accomplis, des éventuels problèmes et du respect du calendrier ;
- (2) de soumettre au Groupe SG d'ici fin 2016, comme résultat de la phase de faisabilité, un tableau indiquant les échéances des différentes étapes de planification et de mise en œuvre de tous les dispositifs de montaison sur le Rhin supérieur.

V. Préparation de la phase suivante 2018-2021

En 2018, la CIPR prendra de nouvelles décisions sur la phase consécutive 2018-2021 du mandat et sur un éventuel remaniement de celui-ci.

⁹ La disponibilité des ressources humaines techniques exclut l'engagement et la conduite en parallèle de multiples projets. La mobilisation des équipes sur la problématique Vogelgrun est prioritaire par rapport à celle de Marckolsheim.

Gestion des données et élaboration des cartes 2016 - 2021

I. Définition des tâches et produits

Pour autant que ceci n'ait pas encore été fixé dans les « Reporting Sheets » de l'UE ou dans WasserBLICK par la BfG, les **groupes consultatifs de la CIPR** définissent les modalités de la gestion des données et les cartes attendues (notamment les légendes, la conception), éventuellement d'autres modes de représentation de résultats (par ex. calculs, tableaux, graphiques, etc.) ainsi que les échéances de finalisation des tâches. Les produits (cartes, modes de représentation des résultats) s'intègrent dans le rapportage sur la mise en œuvre de directives communautaires dans le district hydrographique Rhin (bassin > 2 500 km²) que les Etats adressent à la Commission européenne.

Les Groupes de travail (GT B, GT S et GT H) de la CIPR, ou éventuellement leurs groupes d'experts, définissent clairement et à un stade précoce les produits dont ils souhaitent disposer pour le rapportage au titre des directives communautaires (cartes, tableaux, graphiques, etc.). Ils examinent, en coopération avec un représentant de la BfG pour WasserBLICK, si les produits souhaités peuvent être élaborés à partir des données disponibles et/ou à mettre à jour et avec les structures informatiques existantes.

Le GE SIG a compétence de définir et de mettre à jour les modalités de l'échange de données et de résoudre les problèmes techniques SIG ou des questions en relation avec l'utilisation de WasserBLICK. Il est convoqué, en cas de besoin, par le petit Groupe stratégique SG-K.

II. Collecte et rassemblement des données

Les services responsables de l'entrée de données SIG dans les Etats, les régions et les Länder procèdent en général au téléversement des données en remplissant directement les masques de données définis dans WasserBLICK. Les délégations sont priées de communiquer à la CIPR et de tenir à jour les coordonnées des correspondants SIG compétents dans les administrations nationales.

Les masques de données en place devront éventuellement être actualisés selon les nouvelles dispositions et adaptés aux besoins de la CIPR. La BfG recommandera de nouveaux standards de données correspondants, les présentera et les soumettra à discussion en réunion du GE SIG et les intégrera dans WasserBLICK après accord du GE SIG.

Il est également possible de rassembler les données par l'entremise des groupes de travail et d'experts de la CIPR et de les transmettre à la BfG pour l'élaboration (éventuellement provisoire) de produits (par ex. cartes ou autres).

Le système WasserBLICK est systématiquement et régulièrement perfectionné par la BfG pour répondre aux exigences de rapportage à l'UE (Reporting Sheets et schémas XML) dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE et de la DI.

La BfG garantit la compatibilité de WasserBLICK avec les systèmes d'autres institutions (par ex. l'Agence Européenne pour l'Environnement) et Etats (conformément aux dispositions de la directive INSPIRE).

III. Elaboration de produits (cartes, tableaux,...) et contrôle de la cohérence des résultats

Les groupes consultatifs de la CIPR conviennent avec les experts SIG de la BfG (et l'aide éventuelle d'experts SIG nationaux) de l'élaboration des cartes souhaitées ou d'une autre forme de représentation des résultats pour la mise en œuvre coordonnée des directives communautaires au sein du DHI Rhin.

La BfG assure, via WasserBLICK, l'accès aux données des institutions les ayant fournies et garantit aux groupes d'utilisateurs définis au sein de la CIPR (autorités compétentes des Etats, régions et Länder et autres groupes autorisés) l'accès aux produits cartographiques par le biais du MapExplorer.

Les Groupes de travail et d'experts se chargent de vérifier les produits correspondant aux questions spécifiques qu'ils traitent (cartes, tableaux, graphiques, etc.) et l'exactitude de leur contenu et de contrôler la cohérence des résultats. Dans le cadre du contrôle de cohérence, les experts techniques doivent pouvoir échanger des informations avec leurs experts SIG respectifs afin de trouver éventuellement des solutions communes. Si ceci s'avère nécessaire, des réunions spéciales ad hoc d'experts techniques, de représentants de la BfG et d'experts SIG sont à convoquer.